



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHES PÉDAGOGIQUES : REMPACEMENT DE COURTE DURÉE

ÉDUCATION AUX MÉDIAS
ET À L'INFORMATION

Cadre de la fiche pédagogique :

Niveau de
classe 4e ;
Cycle 4

EMI – EAC

Durée de
l'activité :
2h

Je comprends les enjeux et les limites de la liberté
d'expression

Parcours éducatifs :

Parcours :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Citoyen
<input checked="" type="checkbox"/>	Éducation artistique et culturelle
	Éducatif de santé : École promotrice de santé
	Avenir

Compétences du socle commun mobilisées :

	Domaines	Éléments significatifs
<input checked="" type="checkbox"/>	Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer	Ecrire
<input checked="" type="checkbox"/>	Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre	Coopérer et réaliser des projets.
<input checked="" type="checkbox"/>	Domaine 3 la formation de la personne et du citoyen	Connaître et comprendre la règle et le droit. Maîtriser l'expression de sa sensibilité et de ses opinions, respecter celle des autres.
	Domaine 4 : les systèmes naturels et systèmes techniques	
<input checked="" type="checkbox"/>	Domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine	Raisonner, imaginer, produire

Points d'attention : La démarche est appuyée sur une intervention artistique de Banksy dont les enjeux touchent de très nombreux domaines : la violation de la propriété privée, les dommages à la propriété d'autrui, la frontière entre l'art et le vandalisme (la définition de l'art lui-même), le bien-être animal et la liberté d'expression. Il est donc important de bien garder en tête l'objectif préalablement défini et annoncé aux élèves.

Descriptif de l'activité

Objectifs et descriptif de la procédure mise en place :

A partir d'une étude de cas :

- Accompagner les élèves dans un questionnement sur la liberté d'expression, ses enjeux et ses limites.
- Montrer que les grands textes protégeant les droits humains, dont la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, autorisent les déclarations politiques ou artistiques tout en imposant des limites pour prévenir la diffamation, l'incitation à la haine et toutes autres formes d'abus.
- Favoriser l'engagement des élèves

Phase préalable pour le professeur

Un article pour s'outiller sur la loi :

<https://www.cairn.info/revue-de-science-criminelle-et-de-droit-penal-compare-2019-3-page-599.htm>

Concernant Banksy :

<https://www.connaissancedesarts.com/artistes/banksy/>

Phase de mise en œuvre avec les élèves, démarches possibles

- Présenter l'étude de cas : *Au début des années 2000, Banksy s'est introduit dans l'enclos des éléphants du zoo de Londres. Sur le mur, il a tagué : « Je veux sortir. Il fait trop froid. Le gardien pue. Je m'ennuie, je m'ennuie, je m'ennuie. »* <https://www.courrierinternational.com/article/2005/04/07/exposer-dans-les-musees-les-plus-prestigieux-fastoche>

- Mener une discussion avec les élèves :
Comment comprennent-ils le graffiti ? Quel pouvait être l'objectif de Banksy ? Comment imaginent-ils la réaction des divers protagonistes (directeur du zoo, gardiens, visiteurs, autorités) ? Qu'en pensent-ils eux-mêmes ?
- Les élèves sont répartis en groupes. Chaque groupe reçoit un petit dossier documentaire (DDHC, DUDH, extrait de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, etc. voir ressources) et doit répondre à la question :
En s'introduisant dans l'enclos des éléphants du zoo de Londres pour taguer sur le mur de l'enclos des éléphants « Je veux sortir. Il fait trop froid. Le gardien pue. Je m'ennuie, je m'ennuie, je m'ennuie. », Banksy a-t-il dépassé les limites de liberté d'expression ?
- Chaque groupe propose à la classe la réponse sur laquelle il s'est accordé. Il justifie celle-ci en s'appuyant sur les ressources documentaires.
- La classe propose une synthèse (trace écrite) qui met en évidence l'importance de la liberté d'expression dans une société démocratique tout en soulignant les responsabilités qui l'accompagnent (loi et respect des autres).

Si séance supplémentaire :

Par groupe ou individuellement, les élèves réfléchissent à un engagement qui leur tient à cœur et imaginent une situation. Ils créent un graffiti ou un dessin qui exprime cet engagement tout en respectant les limites de la loi. Ils le présentent à la classe et explicitent leur

Finalités pour les élèves

Sur une à deux heures de travail	Mener une réflexion sur la liberté d'expression et ses limites
Sur une heure supplémentaire de travail	Concevoir une situation et la rédaction d'un graffiti engagé

Observations :

Le professeur peut s'appuyer sur d'autres œuvres de Banksy pour aborder la question de son engagement politique et artistique. Cf Supra

Ressources complémentaires : Extraits de textes fondamentaux

DDHC de 1789

Art. 11 - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

DUDH 1948

Art. 19 - Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Extrait de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 1950

Art. 10 - Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière [...]. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi.

Loi sur la liberté de la presse de 1881

Art. 29 - Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.

Mots clefs : #droits humains ; #liberté d'expression ; #engagement

Personne-ressource à contacter (mail) : ce.clemi@ac-grenoble.fr